



La Cgt Educ'Action de l'académie de Nice



CGT EDUC'ACTION

U.D CGT Nice

34 rue jean Jaurès

06000 NICE

nice@cgteduc.fr

06.62.01.08.93

à Monsieur Le Recteur de l'Académie de Nice

Rectorat de Nice

53 avenue Cap de Croix

06181 NICE

Objet: Forfait mobilités durables

Monsieur le Recteur

Le Décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat et son arrêté d'application ont été publiés au JORF du 10 Mai 2020. « Le forfait mobilités durable » permet le remboursement sous forme de forfait de tout ou partie des frais engagés par les personnels au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Nous avons eu connaissance, ce jour, que l'application de ce décret dans notre Académie n'était pas encore effective. Au demeurant, vous avez reçu des demandes de la part des personnels et elles sont restées sans réponse. Il est vrai, cependant, que le texte précise que ce forfait n'est payable que l'année suivant le dépôt de la demande auprès de l'employeur.

La CGT Educ'Action demande que ce nouveau dispositif soit mis en œuvre au plus vite pour l'ensemble des personnels de l'Education Nationale quels que soient leur statut (titulaire ou contractuels) et que publicité soit faite sur la mise en œuvre du « forfait mobilité durable » afin que les personnels puissent en faire la demande conformément aux modalités qui auront été définies.

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé de l'état d'avancement de cette mise en application et de son calendrier.

Veillez recevoir, Monsieur le Recteur, mes respectueuses salutations syndicales

Toulon, le 2 octobre 2020

Olivier GERARD

Secrétaire académique de la CGT Educ'Action de Nice

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

06.62.01.08.93

nice@cgteduc.fr